

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 février 2024 – Compte-rendu sommaire

Le 27 février 2024 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Charnizay dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Serge GERVAIS, Maire, conformément aux dispositions des articles L2121-7 à L2121-20 du Code Général des Collectivités Locales.

Date de convocation : 21 février 2024

Présents

Serge GERVAIS, Jean-Paul BOTTIER, Michel CHAIGNEAU, Denis GARNIER, Annette JULIEN, François LACOFFRETTE, Denis RAGUIN (arrivé à 20 h 16)

Excusés : Clémentine DENIS, Jean-Louis MOREAU, Chantal POINTEAU

Absentes : Émilie BAUDRY, Vivien BRUNEAU, Lucie TROTIGNON

Ordre du jour

- Approbation du PV du 22 janvier 2024 ;
- École :
 - Compte-rendu du Conseil d'école du 12 février 2024 (cf mail du 19.02.2024),
 - Rythmes scolaires (4 jours) : demande renouvellement de la dérogation,
 - Fermeture de classe : mobilisation (cf mail du 21.02.2024) ;
- Demande de subvention de Mme FILIPPINI, enseignante classe CE1-CE2 St-Flovier ;
- Délégation de service public Fibre : pour ou contre l'installation d'une borne wifi ;
- Proposition de concert à l'église de Mme KATAEVA (Jaugette Obterre) ;
- La Roue Tourangelle le 24 mars 2024 : concours des communes traversées ;
- Questions diverses.

Le quorum étant atteint, le maire déclare la séance ouverte à 20 h 18 et invite l'assemblée à désigner la secrétaire de séance en la personne de Mme Annette Julien qui se porte volontaire.

L'assemblée délibérante :

- adopte, sans réserve, le procès-verbal de séance du 22 janvier 2024 ;
- soutient la mobilisation contre la fermeture d'une classe à l'école de Charnizay, hélas inévitable compte tenu d'effectifs suffisants. La commune de Charnizay envisage l'accueil de famille(s) ukrainienne(s) ;
- décide, d'un commun accord avec la commune de St-Flovier, l'équipe enseignante et les représentants des parents d'élèves, de renouveler la demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire (4 jours) ;
- vote une subvention de 222 euros pour la sortie scolaire à Paris le 7 mai prochain de la classe CE1-CE2 du RPI Charnizay/St-Flovier ;
- après réflexion, soucieuse d'usages incontrôlés, refuse l'installation d'une borne Wifi gratuite dans le cadre de la délégation de service public Fibre ;
- au vu de son coût (1500 euros), dit que la commune ne peut adhérer à la proposition de Mme la présidente de l'association Jaugette-Manoir des Arts/Obterre quant à la prise en charge de la venue d'un cœur de 50 chanteurs de la Maîtrise de Sainte-Croix de Neuilly pour un concert à l'église de Charnizay ;
- dit être favorable, avec les associations et les habitants, à l'inscription de la commune au « concours des communes traversées » lors de l'épreuve cycliste internationale « La Roue Tourangelle » qui traversera le 24 mars prochain le cœur du village de Charnizay ;
- entend lecture du courrier de M. Sylvain LEGAIS décidant de ne pas renouveler le bail commercial de l'épicerie-bar : charges trop importantes ;
- est informée de la venue le 6 mars prochain d'un représentant de l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales et d'un conseiller en énergie du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement afin de réfléchir au devenir du château féodal et de la réhabilitation de la longère (de la salle de spectacles) ;
- est également informée d'infiltrations dans la toiture de l'église qui nécessiteront très rapidement des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Serge GERVAIS remercie l'assemblée et lève la séance à 21 h 17.